



Municipalité de
Saint-David

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 580-2017 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2018.

Ce règlement a pour objet de décréter les taux pour les taxes pour l'année 2018 ainsi que les conditions de perception s'y rattachant.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville aux heures habituelles d'ouverture.

Ce règlement entre en vigueur ce 19 décembre 2017, jour de sa publication.

Donné à Saint-David, ce 19^e jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-sept.

**Sylvie Letendre, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière**